

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 21909 - 81ÈME ANNÉE

Séminaire « La Réunion, 80 ans après les élections de 1945 : réussites, limites et défis actuels »

80 ans de départementalisation : La Réunion à la croisée des chemins

Aujourd'hui, nous publions une dernière contribution tirée du séminaire organisé par l'Université le 21 octobre 2025. Il s'agit d'un article paru dès le lendemain dans le journal : « La Salazienne ». Vous pouvez le trouver sur le site web www.la-salazienne.com et sur sa page Facebook. Il est intitulé : « 80 ans de départementalisation : La Réunion à la croisée des chemins ». Un grand merci à la rédaction du journal ainsi qu'à toutes celles et ceux qui ont contribué à ce travail — écrits et photos.

Bonne lecture à toutes et à tous... et que le débat continue.

Un séminaire universitaire « La Réunion, 80 ans après les élections de 1945 : réussites, limites et défis actuels » s'est tenu ce mardi 21 octobre 2025 au campus du Moufia de l'Université de La Réunion.

Le 21 octobre 1945 marque une date clé dans l'histoire politique de notre île. Ce jour-là, les électeurs choisissent Raymond Vergès et Léon de Lépervanche comme députés, sous la bannière du Comité républicain d'action démocratique et sociale (CRADS). Par ce vote historique, le peuple réunionnais exprime clairement son désir de rompre avec le système colonial et d'accéder à une pleine égalité avec la France. Cette élection ouvrira la voie à la départementalisation du 19 mars 1946.

Quatre-vingts ans plus tard, trois personnalités ont proposé une analyse de ce parcours : Mario Serviable, universitaire et géographe, auteur de 100 événements de l'histoire de La Réunion ; Ary Yée Chong Tchi Kan, président de l'Association pour le 19 Mars célébré ; et Risham Badroudine, économiste. Ensemble, ils ont dressé un bilan lucide des avancées



accomplies, des inégalités persistantes et posés ce qui sont les défis futurs de La Réunion.

Les racines du changement : octobre 1945

Tout commence le 21 octobre 1945, dans un contexte mondial bouleversé. Alors que la Seconde Guerre mondiale vient de s'achever dans le Pacifique avec les bombardements d'Hiroshima et Nagasaki, et que l'ONU naît à San Francisco avec 51 pays signataires, La Réunion organise deux scrutins décisifs : des élections législatives et un référendum pour une assemblée constituante qui donnera naissance à la IV^e République.

Ces votes font suite aux élections municipales de mars 1945, et de contexte de deux blocus navals sévères imposés durant la guerre, avec une économie de survie et une mortalité infantile alarmante. Le message est clair : « On veut être comme là-bas », on veut sortir du statut colonial.

1946 : une transformation géopolitique majeure

Le 19 mars 1946, la loi transforme quatre « vieilles colonies » en départements français. Cette décision a des conséquences considérables pour la France : elle devient le seul État au monde présent dans tous les océans, au contact des cinq continents et la deuxième puissance maritime après les États-Unis. La France devient une nation transocéanique marquée par une discontinuité géographique et culturelle sans précédent.

Les conférenciers ont rappelé les risques de cette stratégie. L'exemple algérien hante cette histoire : départementalisée dès 1848 avec trois départements (numérotés 91 à 94), l'Algérie en comptait 15 à son indépendance. La IV^e République sera d'ailleurs emportée par la question algérienne, preuve que « la départementalisation de l'ailleurs n'a jamais marché et finit en tragédie », selon la formule employée.

1995 : l'espoir trop tardif

Un autre moment clé a été évoqué : les élections municipales de 1995, où 23 communes sur 24 voient les maires sortants renouvelés, dont 20 victoires dès le premier tour. Jacques Techer, jeune militant PCR, devient maire de Cilaos, la 24^e commune nouvellement créée. Ce moment électoral intervient entre deux avancées majeures : l'égalité des allocations familiales (1^{er} juillet 1994) et l'égalité du SMIC (1^{er} janvier 1996).

Une question s'impose alors : pourquoi une telle fidélité électorale ?

Pour les intervenants, cette large reconduction s'explique probablement par le sentiment que le rattrapage économique et social est en grande partie réalisé ou bien engagé. La population semble vouloir consolider cette dynamique, miser sur la stabilité et ouvrir une nouvelle étape du développement de La Réunion.

Les défis actuels : un constat alarmant

Les chiffres présentés sont sans appel. Alors que le coût de la vie est supérieur de 37 % pour l'alimentaire par rapport à l'Hexagone, les salaires n'ont connu aucun rattrapage depuis 2015. Pis, l'état a inscrit cet écart dans les salaires de ses fonctionnaires

par une sur-rémunération « vie chère ». Sur le plan du logement, 90 000 personnes sont mal logées et 200 000 fragilisées, soit 4 Réunionnais sur 10 impactés par la crise du logement. 310 000 familles sous le seuil de pauvreté et un enfant sur deux né dans une famille pauvre.

Le PIB réunionnais repose essentiellement sur les transferts publics. « L'économie réelle tourne le dos à nos pays voisins et aux changements dans le monde », ont déploré les conférenciers, pointant une « exportation de comptoir » qui ne suffit pas à assurer un développement durable.

2025-2100 : quel avenir pour nos enfants ?

La question centrale posée lors de cette conférence résonne comme un défi : « Comment assurer l'avenir et la dignité des enfants réunionnais de la naissance à la mort ? Pouvons-nous nous projeter sur les 80 prochaines années ? »

Quelle Réunion voulons-nous construire et laisser à nos enfants en 2100 ?

Les intervenants ont insisté sur la nécessité d'articuler La Réunion dans un monde en mouvement. L'exemple de Maurice, qui s'apprête à agrandir son territoire maritime de 640 000 km² avec la réintégration des îles Chagos, qui la mettra au contact de la frontière maritime avec l'Inde, illustre ces changements en cours dans notre bassin de vie. Une conférence territoriale pour l'avenir

Plutôt que de célébrer sans réflexion critique, cette conférence a eu le mérite de poser les vraies questions. Après 80 ans d'expérience de la départementalisation, La Réunion reste « à la croisée des chemins ». Le message est clair : il est temps de développer une économie réelle, de se tourner vers notre environnement régional et d'accompagner les nouvelles générations vers un destin réunionnais renouvelé.

Car au-delà des transferts sociaux et de l'égalité des droits, c'est bien la question du développement économique endogène et de l'autonomie qui se pose pour les décennies à venir.

Projet de loi ratifiant le traité sur les Chagos

Transfert de souveraineté des Chagos sauf Diego Garcia à Maurice : le texte devant la Chambre des Lords à Londres

La Chambre des Communes du Parlement britannique a adopté en 3^e lecture le **Diego Garcia Military Base and British Indian Ocean Territory Bill**, ce projet de loi vise à ratifier le traité entre le Royaume-Uni et Maurice sur les Chagos. La Chambre des Lords votera ce texte en 2^e lecture. Le projet de loi acte la dissolution du **British Indian Ocean Territory (BIOT)** et la restitution à la République de Maurice de la souveraineté sur l'archipel des Chagos sauf l'île de Diego Garcia, dont la base militaire fut à l'origine de la déportation des Chagossiens à Maurice et aux Seychelles.

Signé le 22 mai 2025 à Londres et Port-Louis, le traité entre le Royaume-Uni et Maurice met fin à l'un des contentieux les plus sensibles de la décolonisation. Depuis 1965, l'archipel des Chagos, séparé de Maurice avant son indépendance, était resté sous administration britannique. L'île principale, Diego Garcia, abrite depuis les années 1970 une base militaire américano-britannique utilisée pour bombarder l'Afghanistan et le Moyen-Orient.

Diego Garcia échappe encore à la décolonisation

Le texte, déposé à la Chambre des Lords sous la référence HL Bill 139, prévoit la dissolution du BIOT et

la poursuite de l'administration britannique sur Diego Garcia uniquement, dans le cadre d'un accord bilatéral avec Maurice. Le reste de l'archipel passera sous la juridiction mauricienne, mettant en œuvre les résolutions de l'ONU et l'avis consultatif de la Cour internationale de justice de 2019, qui avaient reconnu l'illégalité du maintien britannique.

Citoyenneté britannique pour les descendants des Chagossiens déportés

Le projet de loi introduit également des dispositions sur la citoyenneté : les descendants des Chagossiens, expulsés de force entre 1968 et 1973, pourront demander l'enregistrement comme citoyens britanniques jusqu'en 2027. Une mesure saluée comme « une reconnaissance tardive des injustices commises », selon la baronne Chapman de Darlington, qui a assuré la conformité du texte à la Convention européenne des droits de l'homme.

Pour Londres, ce compromis préserve les intérêts stratégiques occidentaux tout en réparant une faute historique. Pour Maurice, il consacre « la fin d'un exil colonial ».

M.M.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
81^e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany
Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ;
1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail

:journal.temoignages@gmail.com

SITE web : www.temoignages.re

Publicité :journal.temoignages@gmail.com

CPPAP : 0916Y92433

Oté

Nout lang kréol-rényoné ? In lang mi yèm tro

Mézami néna inn-dé zour par in kou d'azar, mwin la antann in madam bien instruiyé, apré anparl la lang momon bann rényoné. Dann in pti koup de tan èl la gingn lo tan dir, nou rényoné, nou néna in lang momon si la pa dè... Mwin la panss madam-la té apré shèrch a flate déssèrtin moune i prétan dir lang franssé sé zot lang momon alé oir pé s'fèr zot vré lang momon sé lang kréol rényoné in poin sé tou..

Mi sa pa dir azot kissa i lé madam-la pou la bone rézon ké kan lo télé té apré anparl d'ote shoz ké sak mwin la di an-o la, mwin té fine obliye son non épi mwin lé pa dsi la tèr pou dénonss demoune, épi késtyon d'laz mon disk-dir lé fine déza assé ankonbré pou mwin sirsarz ali ankor pliss... konm bann plantèr lontan téi mète sink tone kann dann zot kamion rono dé tone sink prévi pou la moityé konm téi di dann tan-la.

Alé ! Ni parl pi d'lo madam mwin la anparl an-o la pars mi yèmré anparl nout vré lang momon : dabor sète lo pèp rényoné sak la sèrv siman pou konstruir nout pèp dopi komansman nout listoir ziska zordi épi lé prévi d'akonpagn anou dann nout domin. L'èr-la mi vé anparl noute lang kréol rényoné.

A ! biensir mi antan tré bien d'issi, déssèrtènn voi apré dikte amwin i fo ni anparl la lang bann franssé konm in lang momon. Mézami, m'a dir azot in n'afèr : mi romèrssyé lo pèp franssé pou son lang-kozé mèm si mi rokoné sé in lang nou lété forssé aksépté — forssé ! mi panss lo mo lé zist mèm si li lé for — pars dann nout listoir nou la pass plizyèr pèryod nou lété vyolanté é la pa bézoin konète nout listoir an savan pou nou konprann in n'afèr konmsa.

Ankor inn-dé pti mo é pou linstan m'arète mon kozman-la. Kan mi anparl la lang bann franssé mi di, dann mon kèr épi dan matète, sa in lang nou la anprété. Mé lang kréol sa nou la invanté, nou la aranzé épi li amenn anou dopi komansman noiut listoir ziska zordi é konm mi di ziska nout domin. A ! Lang kréol rényoné, fransh vérité, mi yèm aou tro é mi panss wi rann anou so lamour-la dopi si lontan.

A bon antandèr salu !

Justin